



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 juin 2022  
(OR. en)

9789/22

AGRI 225  
AGRIORG 56  
AGRIFIN 50

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Situation des marchés agricoles, notamment suite à l'invasion de l'Ukraine

---

Les délégations trouveront en annexe un document préparatoire en vue du débat prévu lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 13 juin, contenant une mise à jour de la situation sur les marchés agricoles de l'UE et d'autres informations connexes, et donnant suite au document 9221/22.

**Point sur la situation des marchés agricoles**

1. Le secteur agricole de l'UE continue d'être mis à rude épreuve en raison de l'augmentation du coût de l'énergie et d'autres intrants, qui était déjà une réalité avant l'invasion russe de l'Ukraine et que la guerre et ses conséquences sur la production agricole, les prix et le commerce ont accentuée. Les derniers chiffres confirment toutefois que l'approvisionnement alimentaire de l'UE n'est pas menacé grâce au marché unique et à la PAC, qui ont rendu l'UE autosuffisante pour la plupart des produits agricoles de base. Dans le même temps, les prix de certains produits ont atteint des niveaux record, soulevant des questions quant au caractère abordable des denrées alimentaires pour les ménages à faibles revenus, sans toutefois pouvoir empêcher la compression des marges des agriculteurs en raison de l'augmentation disproportionnée du coût des intrants, notamment l'énergie et les engrais. Le Conseil européen a pris acte de la gravité de la situation dans les conclusions<sup>1</sup> adoptées lors de sa dernière réunion les 30 et 31 mai, fournissant des orientations aux institutions de l'UE en vue de nouvelles mesures.
2. En complément des informations transmises au Conseil le 18 mai dans le document 9221/22 et des informations devant être communiquées par les États membres et compilées dans le document 9870/22 concernant la situation des marchés agricoles intérieurs de l'UE, il convient de noter les informations récentes ci-après.
  - Jusqu'à récemment, la situation du marché des céréales dans l'UE était favorable. Les prix étaient très élevés pour les agriculteurs et les prévisions de récolte étaient plutôt bonnes. La sécheresse prolongée dans certaines régions, combinée à des vagues de chaleur au cours du mois de mai, a suscité quelques inquiétudes. En conséquence, les dernières prévisions de la Commission relatives aux céréales ont été réduites de plus de 2 millions de tonnes (passant de 295,8 à 293,1 millions de tonnes). Cette réduction concerne principalement l'orge et le maïs (les prévisions de production de maïs s'étant jusqu'alors élevées à des niveaux record) et n'affecte pas le blé tendre.

---

<sup>1</sup> (EUCO 21/22)

- Les perspectives d'exportation de l'UE restent très positives. Les exportations de blé tendre de l'UE au cours de la prochaine saison devraient atteindre 38 millions de tonnes, soit le niveau le plus élevé jamais atteint. Cela confirme la capacité de la PAC à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Les exportations totales de céréales (blé, orge, maïs) pourraient atteindre environ 54 millions de tonnes (légèrement en dessous du record 2019/2020 de 55 millions de tonnes).
  - Fait positif, la production d'oléagineux dans l'UE devrait maintenant s'accroître de manière significative grâce à l'augmentation de la superficie (+ 6 %, en particulier avec le tournesol qui bénéficie de la dérogation relative aux SIE), et il est prévu que la production augmente dans la même proportion. Cette évolution positive permettra au marché de l'UE de faire face à une moindre disponibilité d'oléagineux en provenance d'Ukraine.
  - En revanche, il n'y a pas eu de changement significatif concernant les produits d'origine animale au cours des deux dernières semaines. Les prix restent élevés mais ne compensent toujours pas le coût important des aliments pour animaux et de l'énergie, y compris pour la viande porcine.
  - De même, le secteur des fruits et légumes continue d'être touché par la hausse des coûts des intrants et les pénuries de certains intrants et matériaux, ainsi que par la réduction des possibilités d'exportation en raison de la guerre qui se poursuit.
3. En ce qui concerne la situation en Ukraine, alors que le maïs, le tournesol et le soja sont encore en train d'être semés, on estime à présent que la récolte pourrait être inférieure de 40 à 50 % à celle de l'année dernière, et non de 20 à 30 % ainsi que cela était estimé il y a deux semaines. Compte tenu des circonstances, cela resterait un bon résultat.
4. En ce qui concerne les aspects internationaux de la production et du commerce des céréales, le Conseil international des céréales (CIC) prévoit une contraction de la **production de blé** mondiale en 2022/2023, à 769 millions de tonnes (-1,6 % en glissement annuel). Par rapport au mois précédent, les perspectives ont été revues à la baisse pour l'Inde et les États-Unis en particulier, compensées en partie par des hausses pour l'Australie et la Russie. Compte tenu de la croissance démographique notamment en Afrique et en Asie, la consommation mondiale devrait augmenter modérément pour atteindre 780,2 millions de tonnes (+ 0,3 % en glissement annuel), ce qui pourrait représenter un nouveau pic, y compris une consommation alimentaire de 546,2 millions de tonnes (+ 0,5 %). Les stocks de clôture sont estimés à leur niveau le plus bas depuis quatre ans, à savoir 270,9 millions de tonnes (-4,0 %), dont 50 % sont attribués à la Chine. Le commerce mondial devrait connaître une légère augmentation, à 194,0 millions de tonnes (+ 0,2 %), l'UE, avec 38 millions de tonnes, restant le premier exportateur, suivie de la Russie, avec 37 millions de tonnes.

5. Les projections pour la **production de maïs** en 2022/2023 sont très provisoires à ce stade en raison des incertitudes entourant l'Ukraine et du fait que la récolte 2021/2022 en Amérique du Sud n'est pas encore terminée. Le CIC prévoit une diminution de la production mondiale à 1 183,8 millions de tonnes (-2,5 % en glissement annuel) en 2022/2023 par rapport à la production record de la saison précédente. Les semis ont été considérablement retardés aux États-Unis du fait de conditions météorologiques exceptionnellement froides et humides, ce qui rend difficile la prévision des rendements. La productivité ayant été revue à la baisse, la production prévue est estimée à 367,3 millions de tonnes (-4,3 %). Avec des disponibilités réduites et des prix élevés, la consommation de maïs devrait diminuer de 0,6 % par rapport au pic de la saison précédente et être ramenée à 1 200 millions de tonnes, dont 710,2 millions de tonnes (-0,6 %) pour l'alimentation animale. Les stocks de clôture devraient diminuer de 5,6 %, à 269 millions de tonnes, dont 65 % sont attribués à la Chine. En raison de l'offre réduite à l'échelle mondiale et des disponibilités incertaines de l'Ukraine, le commerce mondial devrait se contracter de 4,6 % pour s'établir à 166,3 millions de tonnes en 2022/2023.
6. En ce qui concerne les perspectives de production céréalière dans les principaux pays producteurs, **l'Inde** s'attendait initialement à une récolte record en 2022, mais une vague précoce de chaleur extrême a porté atteinte au potentiel de rendement et la production prévue a été réduite de 6 millions de tonnes, pour s'établir à 105 millions de tonnes (-4,2 % en glissement annuel). Afin de garantir l'approvisionnement intérieur et de contrôler la hausse des prix des denrées alimentaires, le gouvernement a décidé d'interdire les exportations de blé.
7. Aux **États-Unis**, les conditions de culture hivernale du blé restent généralement médiocres, en particulier pour le blé HRW (Hard Red Winter, blé dur d'hiver). En outre, les semis de blé de printemps sont retardés en raison d'un temps trop humide et frais. Les plantations de maïs ont également été plus lentes que d'habitude jusqu'à présent, bien qu'elles se soient récemment accélérées.
8. Au **Brésil**, les prévisions officielles font état d'une production record en 2021/2022, à 114,6 millions de tonnes, malgré quelques inquiétudes concernant les conditions de sécheresse. La récolte de la première culture du maïs est achevée à 85 %, tandis que la deuxième récolte (safrinha) vient de commencer. Avec la progression de la récolte, les disponibilités à l'exportation devraient augmenter fortement à partir de juillet.
9. **L'évolution des prix** des céréales est redevenue plus volatile, en particulier pour le blé. À la suite de l'interdiction des exportations de blé décidée par l'Inde, les prix ont atteint de nouveaux sommets, des inquiétudes supplémentaires étant liées aux mauvaises conditions de culture aux États-Unis et aux retards de récolte. Les prix ont ensuite commencé à baisser en réaction aux rumeurs et espoirs d'ouverture d'un corridor maritime pour les exportations ukrainiennes de céréales, aux perspectives d'une récolte record de blé en Russie, ainsi qu'aux craintes d'un ralentissement économique pesant sur la demande. La prise de bénéfices sur les marchés à terme après les hausses récentes a accentué la pression à la baisse.

10. Afin d'évaluer la situation de manière plus globale, il importe de garder à l'esprit les mesures déjà proposées et adoptées par la Commission pour soutenir le secteur agricole et contribuer à remplir le rôle de l'UE en tant que fournisseur mondial de denrées alimentaires qui reste pleinement engagé dans la transition environnementale. Ces mesures ont été annoncées pour l'essentiel dans la communication de la Commission intitulée "Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires", adoptée le 23 mars 2022 [COM (2022) 133 final], et sont résumées ci-dessous:
- i) une aide d'un montant de 500 millions d'euros, notamment en utilisant la réserve de crise, afin de soutenir les producteurs les plus touchés par les lourdes conséquences de la guerre en Ukraine. Sur cette base, les États membres pourraient apporter un soutien financier supplémentaire aux agriculteurs afin de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale ou de remédier aux perturbations du marché dues à l'augmentation des coûts des intrants ou aux restrictions commerciales;
  - ii) une augmentation des avances sur les paiements directs ainsi que sur les mesures de développement rural liées aux surfaces et aux animaux à verser aux agriculteurs à partir du 16 octobre 2022;
  - iii) des mesures de marché du type "filet de sécurité" pour soutenir le marché de la viande de porc, compte tenu de la situation particulièrement difficile que connaît ce secteur;
  - iv) une dérogation exceptionnelle et temporaire pour autoriser la production de toute culture destinée à l'alimentation humaine et animale sur des terres mises en jachère, sans incidence sur le niveau du paiement vert en faveur des agriculteurs. Cela élargira la capacité de production de l'UE malgré la disponibilité limitée de terres fertiles;
  - v) la Commission a proposé un nouveau cadre temporaire indépendant pour les crises qui couvre également les agriculteurs, les producteurs d'engrais et le secteur de la pêche. Cela permet d'octroyer des aides d'État aux agriculteurs touchés par l'augmentation significative des coûts des intrants. Les prix des engrais et l'approvisionnement des agriculteurs feront l'objet d'un suivi afin de veiller à ce que les prévisions de récolte dans l'Union ne soient pas compromises;
  - vi) Afin de contrer le risque de pénurie d'aliments pour animaux et d'accroître les volumes d'importation, en particulier pour le maïs, la Commission a fourni aux États membres des orientations sur le recours à l'article 18, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 396/2005 afin de fixer rapidement des limites maximales temporaires pour les résidus (LMR) au niveau national lorsque cela se justifie, sans compromettre les normes de sécurité de l'UE;

- vii) Le 20 mai, la Commission européenne a adopté une décision visant à recueillir des données mensuelles sur les niveaux des stocks de céréales, d'oléagineux et de riz dans l'UE. Il s'agit d'une mesure de suivi direct de la communication intitulée "Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires", présentée le 23 mars. L'objectif est de mieux surveiller le niveau des stocks dans le contexte actuel de prix élevés et d'incertitude apparente quant à l'approvisionnement;
- viii) Le 20 mai 2022, la Commission a proposé une nouvelle mesure exceptionnelle et temporaire dans le cadre du règlement sur le développement rural, permettant aux États membres d'utiliser jusqu'à 5 % de leurs dotations au titre du Feader pour 2021 et 2022 afin d'indemniser les agriculteurs et/ou les petites et moyennes entreprises (PME) agricoles les plus touchés par cette crise;
- ix) Le 2 juin, la Commission européenne a publié un règlement autorisant une redistribution interne de l'aide de l'UE dans le cadre du programme de l'UE à destination des écoles afin de prendre en charge les enfants ukrainiens déplacés qui sont inscrits dans des écoles au sein de l'UE. Le règlement invite les États membres à revoir leurs demandes d'aide de l'UE pour la prochaine année scolaire, du 1<sup>er</sup> août 2022 au 31 juillet 2023, à la lumière de cette situation sans précédent, qui nécessite de faire preuve de solidarité afin d'alléger la charge pesant sur ceux qui sont en première ligne en matière d'aide aux enfants ukrainiens déplacés;
- x) En outre, compte tenu des probabilités que l'invasion russe en Ukraine ait des conséquences sur la programmation de la future PAC, les États membres ont été invités à envisager la nécessité de revoir certaines de leurs propositions initiales sur les plans stratégiques relevant de la PAC. Il pourrait notamment être possible de renforcer certains éléments des plans visant à accroître la résilience du secteur. En particulier, les États membres ont été invités à réviser leurs plans stratégiques relevant de la PAC en vue d'aider les agriculteurs à adopter des pratiques qui optimisent l'efficacité des engrais et, partant, réduisent le recours à ces derniers. Il est possible à cet effet de recourir à l'agriculture de précision, mais aussi à l'agriculture biologique et à l'agroécologie. Une meilleure utilisation des engrais, grâce à des conseils et des formations sur la gestion des nutriments, joue également un rôle important à cet égard. Les États membres devraient exploiter pleinement les possibilités offertes par leur plan stratégique relevant de la PAC à cet égard. Ils devraient également optimiser et réduire le recours à d'autres intrants, tels que les antibiotiques et les pesticides, et encourager la séquestration du CO<sub>2</sub> dans les sols agricoles.

11. En conclusion, sur la base des informations présentées ci-avant et des orientations récentes du Conseil européen, les ministres sont invités à faire part de leurs observations sur les actions qui pourraient être menées afin d'atténuer davantage l'impact de la situation actuelle aux niveaux européen et mondial, et à fournir toute information supplémentaire qu'ils jugent utile.
-